

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 12.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Miromax
- Numéro d'exemption BE-REG-00729
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Insecticide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ECOstyle BV Glabbeekstraat 129 3450 Geetbets Tel 011/580 585 Fax 011/ 580 583 info@ecostyle.be

- · Service chargé des renseignements: ECOstyle BV
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Tel: +32 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS09

- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision : 12.01.2024

Nom du produit: Miromax

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient Chrysanthemum cinerariaefolium extract. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: A base de pyrethrum. Insecticide agit sur le système nerveux des insectes ciblés.
- · Composants dangereux:

Chrysanthemum cinerariaefolium extract

0,174%

Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Eviter tout contact inutile avec le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de plaintes.
- · Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
- · Indications destinées au médecin: Traitement symptomatique
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 12.01.2024

Nom du produit: Miromax

(suite de la page 2)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Se conférer au mode d'emploi.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Pas nécessaire.
- · Matériau des gants: N/A
- Temps de pénétration du matériau des gants: N/A
- Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales

État physique CristallineCouleur: Rouge

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision : 12.01.2024

Nom du produit: Miromax

(suite de la page 3) · Point de fusion/point de congélation: 185-188 °C · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Non déterminé. · Limites inférieure et supérieure d'explosion Non déterminé. · Inférieure: · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé. · pH à 20 °C 6,17 Viscosité: · Viscosité cinématique Non applicable. Non applicable. · Dynamique: · Solubilité Soluble · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur Non déterminé. · Pression de vapeur: Non applicable. Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 0,89 g/cm3 · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable. · Caractéristiques des particules Voir point 3. · 9.2 Autres informations · Aspect: Cristalline · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. Changement d'état · Taux d'évaporation: Non applicable. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision : 12.01.2024

Nom du produit: Miromax

(suite de la page 4)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 > 2000 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision : 12.01.2024

Nom du produit: Miromax

(suite de la page 5)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · **ADR, IMDG, IATA** UN3077
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(pyréthrines)

· IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (pyrethrins including

cinerins)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IATA



• Classe 9 Matières et objets dangereux divers. • Étiquette 9

· IMDG



Class 9 Matières et objets dangereux divers.

· Label

(suite page 7)

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 12.01.2024

Nom du produit: Miromax

	(suite de la page
14.4 Groupe d'emballage	
ADR	III
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATÁ):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre pa	nr
l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
14.7 Transport maritime en vrac	
conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	(-)
"Règlement type" de l'ONU:	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT D
	VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
	(pyréthrines), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Biocide conformément au règlement (UE) 528/2012.

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: ECOstyle BV
- · Date de la version précédente: 23.08.2021

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 12.01.2024

Nom du produit: Miromax

(suite de la page 7)

· Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Signature: Yvonne vin Hierden (Jan 12, 2024 11:23 GMT+1)

Email: y.vanhierden@eurostyle.nl

Signature: Pier Oosterkamp (Jan)

Email: p.oosterkamp@eurostyle.nl